



Mauvais locataire dans un gîte rural saisonnier

Par **Morel edith**, le **20/06/2017** à **07:32**

Bonjour

Gîte meublé dans un camping

Suite a de gros problème avec un locataire ,je lui demande de partir pour la fin du mois.

Droque alcool, logement détérioré.

Celui ci était en longue durée, mais vendant le camping en septembre je l ai passé en saisonnier. Renouvelable mensuellement, le gîte n est plus qu'un taudis .Bruit sonore a répétition.

ai je le droit de rentré dans le logement si le locataire me refuse le droit de rentré. Car la télé est souvent allumée celui lui ci ne p aye aucune charge vue que c est compris dans le loyer.

Que dois je faire

Merci de m'aider

Par **janus2fr**, le **20/06/2017** à **08:04**

[citation]Celui ci était en longue durée, mais vendant le camping en septembre je l ai passé en saisonnier. [/citation]

Bonjour,

Pouvez-vous préciser ce passage ?

Le locataire disposait-il d'un bail meublé à titre de résidence principale sous loi 89-462 ?

Si oui, comment avez-vous procédé pour rompre son bail et le remplacer par un bail saisonnier ? J'ai des doutes sur la validité de la manoeuvre et je crains qu'en réalité le bail précédent soit toujours valable...